

Avis de publication

Modification du *Multilateral Instrument 33-109 Registration Information* et de la *Companion Policy 33-109CP*

Modification du *Multilateral Instrument 31-102 National Registration Database* et de la *Companion Policy 31-102CP*

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») mettent en œuvre des modifications aux textes suivants :

- le *Multilateral Instrument 33-109 Registration Information* (la « Norme multilatérale 33-109 »);
- la *Companion Policy 33-109CP* (l'« Instruction générale 33-109 »);
- le *Multilateral Instrument 31-102 National Registration Database* (la « Norme multilatérale 31-102 »);
- la *Companion Policy 31-102CP* (l'« Instruction générale 31-102 »).

Les modifications à la Norme multilatérale 33-109, à la Norme multilatérale 31-102, à l'Instruction 33-109 et à l'Instruction 31-102 ont été adoptées ou doivent l'être par toutes les autorités membres des ACVM. La Norme multilatérale 33-109 et la Norme multilatérale 31-102 seront mises en œuvre sous forme de règlements en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest et sous forme d'instruction au Yukon.

Entrée en vigueur

Au Québec, la Norme multilatérale 33-109 et la Norme multilatérale 31-102 seront mises en œuvre non pas sous forme de modifications mais comme *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* et *Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription*, respectivement. La publication de ces règlements a été approuvée par l'Autorité des marchés financiers. Les règlements sont pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et devront être approuvés par le ministre des Finances, avec ou sans modification. Ils entreront en vigueur à la date de leur publication à la Gazette officielle du Québec ou à une date ultérieure qu'ils indiquent. L'Instruction générale 33-109 et l'Instruction générale 31-102 ont été établies au Québec également.

Objet des modifications

Les modifications sont des changements mineurs d'ordre administratif qui visent à :

1. consacrer la participation du Québec à la Base de données nationale d'inscription;
2. mettre un terme à la confusion au sujet de l'expression « personne physique non inscrite »;

3. allonger deux délais trop contraignants pour les personnes inscrites;
4. faire en sorte que tout changement de date de clôture de l'exercice ou de vérificateur de la personne inscrite soit porté à la connaissance de l'agent responsable;
5. clarifier la responsabilité de chaque société pour l'information fournie à l'agent responsable.

Résumé des commentaires écrits reçus par les ACVM

Nous n'avons pas reçu de commentaires au cours de la période de consultation.

Résumé des changements apportés aux textes de modification

Les parties 6 du *Multilateral Instrument 31-102 National Registration Database* et 7 du *Multilateral Instrument 33-109 Registration Information* ont été modifiées pour les conformer aux dispositions relatives aux dispenses prévues par les autres règlements des ACVM. Il ne s'agit pas de changements importants.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Sophie Jean
 Surintendance de la distribution
 Autorité des marchés financiers
 800 square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Téléphone : 514-395-0558, poste 4786
 Télécopieur : 514-873-2262
 Courriel : sophie.jean@lautorite.qc.ca

Isabelle Pelletier
 Direction des affaires juridiques
 Autorité des marchés financiers
 800 square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Téléphone : 514-395-0558, poste 2566
 Télécopieur : 514-864-6381
 Courriel : isabelle.pelletier@lautorite.qc.ca

David Gilkes
 Manager, Registrant Regulation
 Capital Markets Branch
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20 Queen Street West, Suite 1903, Box 55
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Téléphone : 416-593-8104
 Télécopieur : 416-593-8240
 Courriel : dgilkes@osc.gov.on.ca

Martha Rafuse
Legal Counsel, Registrant Regulation
Capital Markets Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West, Suite 1903, Box 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Téléphone : 416-593-2321
Télécopieur : 416-593-8240
Courriel : mrafuse@osc.gov.on.ca

Andrew Nicholson
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone : 506-658-3021
Télécopieur : 506-658-3059
Courriel : Andrew.Nicholson@nbsc-cvmnb.ca

Les textes sont publiés avec le présent avis et sont affichés sur les sites Web de plusieurs membres des ACVM.

Le 23 février 2007